

LEÇON XIX

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

Introduction :

La Messe catholique est le **renouvellement** du **sacrifice de la Croix** offert à Dieu de façon **non sanglante** par le ministère des prêtres (*Concile de Trente. La « Fraction du pain » (Actes des Apôtres)* son vocable le plus vénérable est « *Saints mystères* » où sont renouvelés aussi la **Résurrection** et l'**Ascension** du Seigneur. Tout le mystère de notre salut.

I - NOTION DU SACRIFICE (*sacrum facere = faire un acte saint*)

1° - Définition :

Le Sacrifice est l'offrande faite à Dieu seul d'une chose **détruite** pour reconnaître le souverain domaine de Dieu

- * **l'offrande est l'essence du sacrifice**, la valeur d'un sacrifice se mesure au prix de la chose offerte ;
- * mais **la destruction** (*ou immolation dans le cas d'un être vivant*) **est nécessaire** pour la fin du sacrifice ;
- * qui est de reconnaître et magnifier **le droit de propriété absolu de Dieu** sur toute chose (*appelé souverain domaine*) ;
- * offrir un sacrifice est de droit naturel. Son caractère **propitiatoire** seul vient du péché originel et des fautes subséquentes. Il est toujours un **acte de louange**, d'action de grâces et de demande.

2° - Historique :

Abel, Noé, Abraham, Melchisédech, (*pain et vin*) ont tous offert des sacrifices. Les païens aussi l'ont fait tous (*Egyptiens, Perses, Grecs, Romains, Gaulois, Germains...*) Mais c'est surtout la loi de Moïse qui en a codifié la pratique voulue par Dieu dans l'Ancien Testament :

- l'holocauste (*où toute la victime est brûlée*) ;
- les pacifiques (*une partie est brûlée, l'autre réservée aux prêtres*) ;
- les sacrifices non sanglants (*pains de proposition, huile, encens, sel, etc...*).

Remarque : Les sacrifices de l'Ancien Testament étaient légitimes, institués par Dieu. Ceux des païens, offerts aux idoles et donc le plus souvent aux démons, étaient souvent monstrueux. **Tous** sont à présent **illégitimes** et gravement peccamineux : **seul reste**, pour l'éternité, **celui de Jésus-Christ, infini et unique**.

II – LE SACRIFICE DE LA MESSE (*Identité avec celui de la Croix*)

Sur la Croix, le Fils de Dieu a offert à son Père un véritable sacrifice, d'une valeur infinie.

- Il s'est **offert** Lui-même (*l'offrande est donc son humanité, corps et âme*) ;
- Cette offrande a été **détruite** par sa mort (*séparation de l'âme et du corps*) ;
- Dans le but de **glorifier** son Père et de **racheter** les péchés.

Remarque : Ce sacrifice unique (*le Christ est mort une fois pour toutes*) est sans égal, tant par Celui qui l'offre (le Fils de Dieu), que par l'offrande (l'humanité du Fils de Dieu) ; il est **parfait** puisque la perfection du sacrifice consiste dans l'union de la victime et du prêtre : ici c'est **l'identité totale**.

Le sacrifice de la Messe est substantiellement identique à celui de la Croix :
C'est le même prêtre = Jésus-Christ ; la même victime = l'humanité du Christ et le même acte d'offrande de l'un par l'autre.

Seul diffère le mode : - la Croix est sanglante, non la Messe ;

- à la Croix, Jésus s'offre directement ; à la messe par le ministère du prêtre

A la croix le Christ est *souffrant*, à la messe Il est glorieux : ressuscité et assis à la droite de la Majesté divine où il exerce son sacerdoce éternel et rend efficace notre action terrestre (Cf. « Supplices »).

III – LE RITE SACRAMENTEL

- En rendant Jésus-Christ **réellement** présent dans l'Eucharistie, le prêtre permet à Notre Seigneur d'offrir Lui-même sa propre humanité à son Père ;
- L'immolation (*non sanglante*) est réalisée par le *signe sensible* qui met à **part** le corps de Notre Seigneur ce qui est le propre d'une victime immolée ;
- Ces deux aspects ne font **qu'un** sacrement ; ils se réalisent par le même signe sensible (la double consécration) et produisent une réalité unique : le renouvellement du sacrifice du calvaire ;
- La présence réelle et la communion sont les conditions essentielles de cet acte sublime, inséparables de lui : pour le permettre (*présence*) et pour en recueillir les fruits (*communion*).

La Messe est donc **un drame** (*au sens grec d'action sacrée*) où le Fils de Dieu renouvelle son sacrifice unique pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

IV– EFFETS ET FRUITS DU SAINT-ESPRIT

TOUTE GRÂCES, sans exception depuis la faute originelle, découle de ce sacrifice de Jésus-Christ réconciliant Dieu et les hommes pécheurs.

Son effet est infini (*grandeur infinie du prêtre et de la victime*).

- Les valeurs de louanges et d'actions de grâces sont toujours obtenues, n'étant pas conditionnées aux hommes.
- Les valeurs de propitiation et de demande (*elles aussi infinies*) **dépendent des dispositions** de ceux qui assistent à la Messe.
- On doit assister à la Messe, comme nous aurions été **au pied de la croix le Vendredi Saint**, puisque c'est strictement la même réalité qui s'y réalise devant nous.
- Si la Messe est toujours offerte à Dieu seul, le prêtre a le pouvoir d'en attribuer les fruits, tant pour les vivants que pour les défunts (*l'honoraire qu'on lui verse n'a rien à voir avec le prix de la Messe !*)

Conclusion :

La Messe, où Notre Seigneur est glorieux et ressuscité, est le **soleil de l'Église catholique**.

Seul hommage digne de Dieu, elle est la vie de l'Église, son salut et le Secret de son inépuisable efficacité surnaturel ; le **testament** de Notre Seigneur Jésus-Christ qu'elle doit préserver sans relâche contre la hargne du démon. C'est l'acte de charité le plus sublime du Fils de Dieu et la raison même de sa venue sur terre. C'est elle qui a fait les saints parce que c'est elle qui nous conforme (*nous façonne*) à Jésus-Christ dans son sacrifice et sa gloire.